

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

JH/CD

OBJET

**Convention de prestation de service avec l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance 77 (E2C 77) – Production de supports et contenus de communication**

N° D\_82\_2025 (Communication)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

Secrétaire de séance : M. MONIER

**DATE  
D'AFFICHAGE**

**26 juin 2025**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

en exercice

**35**

présents

**24**

votants

**25**

~~~~~

La Ville de Montereau-Fault-Yonne mène une politique active en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. À ce titre, elle soutient les structures engagées dans cette mission, notamment l'École de la Deuxième Chance (E2C) de Seine-et-Marne.

L'E2C 77, qui accueille des jeunes de 17 à 25 ans en situation de décrochage scolaire, ne dispose pas de moyens humains et techniques suffisants pour assurer seule ses actions de communication, pourtant essentielles pour valoriser ses parcours, renforcer ses partenariats et toucher son public cible.

Afin de pallier ce besoin, l'E2C 77, association dont la commune est membre fondateur et actif, a sollicité l'expertise du service communication de la Ville dans le cadre d'un partenariat formalisé par une convention d'un an à compter du 1er septembre 2025. Celle-ci encadre l'ensemble des prestations de communication mises en œuvre : stratégie digitale, signalétique, supports imprimés, diffusion de contenus, création d'un gabarit de newsletters, optimisation des réseaux sociaux.

La Ville s'engage à mobiliser son équipe à raison de 12 heures par mois. Cette prestation sera rémunérée 15 000 € nets par an par l'E2C 77.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 16 juin 2025

.../...

*En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
M. James CHERON, Maire, ne prend pas part au vote.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré DECIDE à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO)**

- D'APPROUVER la convention de prestation de service entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et l'École de la Deuxième Chance (E2C 77) de Seine-et-Marne pour la réalisation de supports de communication
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre ;

